Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
# Séance du mercredi 8 avril 2026

*Service référent : Secrétariat général*

## Objet : Organisation communale – Organismes extérieurs – Désignation de représentants de la collectivité

L'An deux mil vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

**Présents** : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, BENSOUSSAN, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE

**Absent :** M. ROSTREN

**Représentés** : M. Alain MOREAU représenté par M. Gildas QUENDO, M. Alain BENSOUSSAN par Mme Anne CLARISSE TURI,

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

# Séance du conseil municipal du 8 avril 2026
# Délibération n° 054/2026

*Service référent : Secrétariat général*

## Objet : Organisation communale – Organismes extérieurs – Désignation de représentants de la collectivité

**Rapporteur** : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, chargé de l'Administration générale, de la Sécurité, de la Communication, du Sport, des Commerces de proximité et de la Cause animale

**Exposé :**

L'article L 2121-33 CGCT prévoit que « le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

L'article L 2121-21 CGCT précise que le vote pour les nominations s'effectue au scrutin secret mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée. Si une seule candidature ou une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. Il en va différemment lorsqu'un texte prévoit expressément le scrutin secret.

### SIVU Centre de secours de la Presqu'ile de Quiberon

Le Centre de secours assure principalement l'entretien des bâtiments dédiés et verse une contribution annuelle au SDIS.
Le Comité syndical est composé de 8 délégués représentants deux communes, Quiberon et Saint Pierre Quiberon.

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil municipal de désigner 4 membres représentants la ville de Quiberon.
En vertu de l'article L 5211-7 CGCT, les membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour de scrutin. A l'unanimité, le Conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Candidatures Liste majoritaire : MM. LIGEOUR, BOUTAUD, BELZ, Mme AUDIC
Candidature Liste Quiberon Passions : Mme CLARISSE TURI

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

## Syndicat mixte Grand Site Gâvres Quiberon

Le syndicat mixte Grand site Gâvres Quiberon gère le Grand site de France. Il a pour missions :

- *Protéger et gérer les milieux naturels et les paysages.*
- *Participer à l'accueil des visiteurs et à un développement touristique durable*
- *Informer et sensibiliser les publics à la préservation des patrimoines*

Le Comité syndical est composé de 17 délégués titulaires et 10 suppléants représentants 8 collectivités (Département, Quiberon, Saint Pierre Quiberon, Plouharnel, Erdeven, Etel, Plouhinec, Lorient agglomération (pour la commune de Gâvres)).

Il appartient au Conseil municipal de désigner 2 membres titulaires et un membre suppléant, représentants la ville de Quiberon. En vertu de l'article L 5711-1 CGCT, les membres sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour de scrutin.

Candidatures :
Liste majoritaire : MMES POUILLET A et GONTARD ; suppléant : M. LECOMTE
Liste « Ensemble pour Quiberon » : Mme LA PLANCHE

## Syndicat mixte Morbihan Energies :

Morbihan Energies est un syndicat mixte regroupant 261 communes au niveau départemental et ayant pour missions de :

- de contrôler, de développer et de renforcer son réseau de distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à Enedis.
- de réaliser en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance.
- de déployer la fibre optique en Morbihan. Il intervient aussi dans le domaine des bornes de recharge pour véhicules électriques, dans le secteur énergies renouvelables, du gaz et des réseaux de chaleur et propose la numérisation de plans dans un système d'information géographique.

Le Comité syndical est composé de 54 membres. Il appartient au Conseil municipal de désigner 2 membres représentant la Commune pour le collège des communes de moins de 20 000 habitants.

Candidatures : M. QUENDO, M. VANNIER

## Syndicat mixte VIGIPOL

Le syndicat mixte VIGIPOL regroupe des collectivités territoriales du Littoral Atlantique.

Le Syndicat mixte a pour objet de contribuer à la prévention des pollutions, à la protection du littoral, à la préservation et à la conservation du milieu marin. Son domaine d'intervention s'étend aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique.

La ville de Quiberon doit désigner un titulaire et un suppléant.

Candidatures : Titulaire M. BELZ, Suppléant : M. LIGEOUR,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

## SPL Office intercommunal du Tourisme

La ville de Quiberon a transféré à la Communauté de communes AQTA l'exercice de la compétence Tourisme. La Communauté de communes a créé une société publique locale pour assurer la mise en œuvre de cette politique.

Dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L 1531-1, L. 1524-5 et R. 1524-2, les statuts de la Société publique locale en charge du Tourisme prévoient la désignation de deux représentants de la commune de Quiberon au Conseil d'administration susceptibles d'accepter toutes fonctions, dans le cadre de cette représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme et d'un représentant à l'Assemblée générale.

Candidatures :

Liste majoritaire : CA : MM LECOMTE et MAISNIER ; Assemblée générale : M. ROSTREN

Liste « Ensemble pour Quiberon » : Mme LEMOULINIER

## Office Foncier Solidaire (Communauté de communes AQTA)

Par délibération du Conseil communautaire du 5 avril 2024, AQTA a approuvé la création de l'association à but non lucratif « OFS AQTA » dans le cadre des articles L 329-1 et s. du code de l'urbanisme et L 255-1 et s. du code de la construction et de l'habitation. L'OFS AQTA a obtenu l'agrément du Préfet de Région par arrêté préfectoral le 30 avril 2025. Il se fixe pour objectif à moyen terme la réalisation d'une moyenne de 100 logements/an en BRS avec une montée en charge progressive (710 logements sont attendus en 10 ans).

Il y a lieu de désigner un membre titulaire pour le collège « Communes ».

Candidature : Mme DELAUNAY,

## Commission d'évaluation des charges transférées (Communauté de communes AQTA)

La Commission d'évaluation des charges transférées a pour mission d'évaluer les charges transférées lorsqu'il est opéré un transfert de compétences entre une Commune et l'intercommunalité dont elle est membre. Chaque commune désigne un membre titulaire.

Candidature : M. BROSOLO

## SPL Energies (Communauté de communes AQTA)

La commune de Quiberon est membre de la SPL AQTA Energies instituée pour déployer, auprès de ses membres, des modes d'énergies s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales, et en particulier des articles L 1531-1, L. 1524-5 et R. 1524-2, les statuts prévoient la désignation d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de la SPL, susceptible d'accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL ainsi qu'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

Candidature : M. QUENDO pour les deux fonctions

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

## Commission mer et littoral des Pays d'Auray et de Vannes

Dans le cadre du dispositif européen DLAL FEAMPA, la Commission Mer et Littoral constitue l'instance chargée de l'examen et de la sélection des projets susceptibles de bénéficier d'un financement européen. Il est demandé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, parmi les élus ou le personnel administratif.

Candidatures :
Liste majoritaire : Titulaire : M. BELZ ; Suppléant : M. LIZE

Liste Ensemble pour Quiberon : Mme LEMOULINIER

## Conseil portuaire de Port Maria

Il appartient au Conseil municipal de désigner 2 membres représentants en tant que concessionnaire du Port, 2 membres en tant que représentants du Conseil municipal et 2 agents administratifs issus de la Commune.

Candidatures :
Représentants élus : concessionnaires : M. BELZ, M. QUENDO ; Commune : M. VANNIER, Mme CORITON
Administratifs : M. LIZE, M. BOURSERIE

## Conseil portuaire de Port Haliguen :

Il appartient au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au Conseil Portuaire de Port Haliguen.

Candidatures : Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD

## Compagnie des Ports du Morbihan

La Compagnie des Ports du Morbihan est une société publique locale créée par le Département pour la gestion de ses 16 ports de plaisance dont celui de Port Haliguen. Les statuts prévoient la désignation d'un membre pour siéger à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale des communes.

Candidatures : Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD

## Conseils des écoles élémentaires et maternelles publiques :

Il appartient au Conseil municipal de désigner deux représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'école.

Candidatures : Mme POUILLET C, BARGAIN

## Conseils des écoles élémentaires et maternelles privées :

Il appartient au Conseil municipal de désigner deux représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'école.

Candidatures : Mme POUILLET C, BARGAIN

## Conseil d'administration du Collège Beg Er Vil :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

Il appartient au Conseil municipal de désigner deux titulaires et deux suppléants, représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'administration.

Candidatures :

Titulaires : MMES POUILLET C, KIRCHGESNER,

Suppléantes : MMES ROSSIGNOL, SALINAS

**Conseil d'Administration de l'EHPAD de Quiberon :**

Le règlement de l'EHPAD des Dunes prévoit la désignation de deux représentants de la Commune pour siéger à son Conseil d'administration.

Candidatures : MMES POUILLET C., KIRCHGESNER

Le Maire est président de droit du Conseil d'administration. Il est également proposé de désigner le représentant du Maire par suppléance : Mme SALINAS

**Association « Paysages de Mégalithes » :**

L'Association « Paysages de Mégalithes », qui rassemble 26 communes, œuvre pour la connaissance, la mise en valeur et la préservation du patrimoine mégalithique de Carnac et du Sud Morbihan. Elle porte le label de l'UNESCO obtenu en 2025.

Elle prévoit, dans ses statuts, la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au Conseil d'administration.

Candidatures :
Liste majoritaire : Titulaire : Mme GONTARD ; Suppléante : A POUILLET
Liste Ensemble pour Quiberon : Mme LEMOULINIER

**Maison de la langue et de la culture bretonnes au pays d'Auray « Ti Douar Alre »**

L'association Ti Douar Alré, qui rassemble 19 communes, œuvre pour la promotion de la culture bretonne au pays d'Auray. Elle sollicite la désignation d'un élu référent à la langue et la culture bretonne.

Candidature : M. BELZ

**Comité de jumelage :**

Le Comité de Jumelage qui anime les jumelages de Kempten, le Grand Bornand et Josselin, prévoit, dans ses statuts, la désignation de quatre représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'administration.

Candidatures : Mme DELAUNAY, M. BELZ, M. LECOMTE, M. MAISNIER

**Association Sportive et Nautique de Quiberon**

L'Association Sportive et Nautique de Quiberon assure la gestion de la base nautique de la Ville et le développement de la voile scolaire et sportive. Elle prévoit, dans ses statuts, la désignation de deux représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

Candidatures : M. QUENDO, Mme GONTARD

## L'Association Nationale des Elus du Sport

L'Association nationale des Elus du Sport qui regroupe 8000 communes, a pour mission de favoriser les échanges sur les politiques sportives des villes et permet d'accompagner, au quotidien, les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts, ses relais de terrain et le partage d'une base de données riche.

Elle prévoit la désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à l'Assemblée générale.

Candidature : M. QUENDO

## Comité National d'Action Sociale

Le Comité National d'Action Sociale qui œuvre pour l'action sociale des personnels territoriaux prévoit la désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à l'Assemblée générale.

Candidature : M. QUENDO

## Correspondant défense

Il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant défense.

Candidature : M. BOUTAUD

## Correspondant mémoire auprès de l'Office national des anciens combattants

Il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant mémoire

Candidature : M. BOUTAUD

## Elu référent sécurité routière :

Il appartient au Conseil municipal de désigner un élu référent à la sécurité routière

Candidature : M. LIGEOUR

## Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres :

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) est un établissement public d'État qui, sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, porte des stratégies foncières pour préserver les espaces naturels littoraux. Il importe de désigner deux représentants communaux.

Candidatures : Mme POUILLET A, Mme AUDIC

## L'Association L'Agapanthe :

L'association prévoit la représentation au sein de ses instances de deux élus municipaux.

Candidatures : Mme POUILLET A, E CORITON

## Adoption :

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1531-1, L 1524-5, L2121-21, L 2121-29, L 2121-33, L 5211-7, L 5711-1

**Vu** les articles L.329-1 et suivants et R.329-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;

**Vu** les articles L. 255-1 à L.255-19 et R.255-1 à R.255-9 du Code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** les articles L. 322-1 et suivants du Code de l'Environnement définissent le rôle, les missions et les modalités de fonctionnement des CELRL,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes AQTA,

**Vu** les statuts des syndicats mixtes Morbihan Energies, VIGIPOL, Dunes Gavres Quiberon,

**Vu** les statuts du syndicat Intercommunal du centre de secours de la Presqu'ile,

**Vu** les statuts du Comité de jumelage, de l'Agapanthe, de la Mission locale, du CNAS, de l'ANDES, Paysages de Mégalithes, Maison de la langue Bretonne,

**Vu** les statuts et le règlement de l'assemblée spéciale de la SPL AQTA Energies,

**Vu** les statuts de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme,

**Vu** les statuts de la Compagnie des Ports du Morbihan,

**Vu** la délibération n°2024DC/054 du Conseil communautaire du 5 avril 2024 approuvant la création d'un organisme foncier solidaire sous la forme d'une association sur le territoire d'AQTA ainsi que les statuts de ladite association ;

**Vu** les statuts de l'association OFS AQTA adoptés par son conseil d'administration le 9 juillet 2024, modifiés le 6 septembre 2024 et le 19 juin 2025, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

**Vu** les représentations sollicitées par l'Etat, le Département, la Région, les écoles,

- **DECIDE** de voter à **main levée, à l'unanimité**, pour l'ensemble des désignations,

- **DESIGNE :**

## SIVU Centre de secours de la Presqu'ile de Quiberon

Liste groupe majoritaire : MM. LIGEOUR, BOUTAUD, BELZ, Mme AUDIC : 20 voix, chacun
Liste Quiberon Passions : Mme CLARISSE TURI : 3 voix
3 abstentions

**SONT ELUS :** MM. LIGEOUR, BOUTAUD, BELZ, Mme AUDIC

## Syndicat mixte Grand Site Gâvres Quiberon

Liste groupe majoritaire : MMES POUILLET A et GONTARD ; suppléant : M. LECOMTE : 21 voix
Liste « Ensemble pour Quiberon » Mme LA PLANCHE : 2 voix
3 abstentions

**SONT ELUS :** MMES POUILLET A et GONTARD ; suppléant : M. LECOMTE

## Syndicat mixte Morbihan Energies :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

Liste Groupe majoritaire, M. QUENDO, M. VANNIER : 20 voix
6 abstentions

**SONT ELUS :** M. QUENDO, M. VANNIER

## Syndicat mixte VIGIPOL

Liste Groupe majoritaire : Titulaire M. BELZ, Suppléant : M. LIGEOUR : 20 voix
6 abstentions

**SONT ELUS :** Titulaire M. BELZ, Suppléant : M. LIGEOUR,

## SPL Office intercommunal du Tourisme

Liste majoritaire : CA : MM LECOMTE et MAISNIER ; Assemblée générale : M. ROSTREN : 20 voix

Liste « Ensemble pour Quiberon » : Mme LEMOULINIER : 2 voix

4 abstentions

**SONT ELUS :** Conseil Administration : MM LECOMTE et MAISNIER ; Assemblée générale : M. ROSTREN

**PRECISE** que les membres du Conseil d'administration sont susceptibles d'accepter toutes fonctions, dans le cadre de cette représentation qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme.

## Office Foncier Solidaire (Communauté de communes AQTA)

Liste Groupe majoritaire : Mme DELAUNAY : 22 voix

4 abstentions

**EST ELUE** Mme DELAUNAY

**PRECISE** que Mme DELAUNAY est autorisée à accepter toutes fonctions, dans le cadre de cette représentation qui pourraient leur être confiées au sein de l'OFS.

## Commission d'évaluation des charges transférées (Communauté de communes AQTA)

Liste Groupe majoritaire : M. BROSOLO : 23 voix

3 abstentions

**EST ELU M. BROSOLO**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

**SPL Energies (Communauté de communes AQTA)**

Liste groupe majoritaire : M. QUENDO pour les deux fonctions : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU** : M. QUENDO

**PRECISE** que l'élu est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL

**Commission mer et littoral des Pays d'Auray et de Vannes**

Liste majoritaire : Titulaire : M. BELZ ; Suppléant : M. LIZE : 20 voix

Liste Ensemble pour Quiberon : Mme LEMOULINIER : 2 voix

4 abstentions

**SONT ELUS :** Titulaire : M. BELZ ; Suppléant : M. LIZE

**Conseil portuaire de Port Maria**

Candidatures :
Représentants élus : concessionnaires : M. BELZ, M. QUENDO ; Commune : M. VANNIER, Mme CORITON ; Administratifs : M. LIZE, M. BOURSERIE : 20 voix
6 abstentions

**SONT ELUS** : concessionnaires : M. BELZ, M. QUENDO ; Commune : M. VANNIER, Mme CORITON ; Administratifs : M. LIZE, M. BOURSERIE

**Conseil portuaire de Port Haliguen :**

Liste groupe majoritaire : Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD : 20 voix

6 abstentions

**SONT ELUS :** Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD

**Compagnie des Ports du Morbihan**

Liste Groupe majoritaire : Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD : 20 voix

6 abstentions

**SONT ELUS :** Titulaire : M. BELZ ; suppléante : Mme GONTARD

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

**Conseils des écoles élémentaires et maternelles publiques :**

Liste Groupe Majoritaire Mmes POUILLET C, BARGAIN : 20 voix

3 contre, 3 abstentions

**SONT ELUES :** Mmes POUILLET C, BARGAIN

**Conseils des écoles élémentaires et maternelles privées :**

Liste Groupe majoritaire Mmes POUILLET C, BARGAIN : 20 voix

3 contre, 3 abstentions

**SONT ELUES :** Mmes POUILLET C, BARGAIN

**Conseil d'administration du Collège Beg Er Vil :**

Liste groupe majoritaire : Titulaires : MMES POUILLET C, KIRCHGESNER, Suppléantes : MMES ROSSIGNOL, SALINAS : 20 voix

3 contre, 3 abstentions

**SONT ELUES :** Titulaires : MMES POUILLET C, KIRCHGESNER, Suppléantes : MMES ROSSIGNOL, SALINAS

**Conseil d'Administration de l'EHPAD de Quiberon :**

Liste groupe majoritaire : MMES POUILLET C., KIRCHGESNER : 20 voix

6 abstentions

Le Maire est président de droit du Conseil d'administration. Il est également proposé de désigner le représentant du Maire par suppléance : Mme SALINAS

**SONT ELUES :** MMES POUILLET C., KIRCHGESNER

Suppléance du Président : Mme SALINAS

**Association « Paysages de Mégalithes » :**

Liste majoritaire : Titulaire : Mme GONTARD ; Suppléante : A POUILLET : 20 voix
Liste Ensemble pour Quiberon : Mme LEMOULINIER : 2 voix
4 abstentions

**SONT ELUES :** Titulaire : Mme GONTARD ; Suppléante : A POUILLET

**Maison de la langue et de la culture bretonnes au pays d'Auray « Ti Douar Alre »**

Liste groupe majoritaire : M. BELZ : 23 voix

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

3 abstentions

**EST ELU :** M. BELZ

**Comité de jumelage :**

Liste Groupe majoritaire : Mme DELAUNAY, M. BELZ, M. LECOMTE, M. MAISNIER : 20 voix
6 abstentions

**SONT ELUS :** Mme DELAUNAY, M. BELZ, M. LECOMTE, M. MAISNIER

**Association Sportive et Nautique de Quiberon**

Liste groupe majoritaire : M. QUENDO, Mme GONTARD : 20 voix

6 abstentions

**SONT ELUS :** M. QUENDO, Mme GONTARD

**L'Association Nationale des Elus du Sport**

Liste groupe majoritaire : M. QUENDO : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU** : M. QUENDO

**Comité National d'Action Sociale**

Liste groupe majoritaire : M. QUENDO : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU** : M. QUENDO

**Correspondant défense**

Liste groupe majoritaire : M. BOUTAUD : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU :** M. BOUTAUD

**Correspondant mémoire auprès de l'Office national des anciens combattants**

Liste groupe majoritaire : M. BOUTAUD : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU :** M. BOUTAUD

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE

**Elu référent sécurité routière :**

Liste groupe majoritaire : M. LIGEOUR : 20 voix

6 abstentions

**EST ELU :** M. LIGEOUR

**Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres :**

Liste groupe majoritaire : Mme POUILLET A, Mme AUDIC : 20 voix

6 abstentions

**SONT ELUES :** Mme POUILLET A, Mme AUDIC

**L'Association L'Agapanthe :**

Liste groupe majoritaire : Mme POUILLET A, Mme CORITON : 20 voix

6 abstentions

**SONT ELUES :** Mme POUILLET A, Mme CORITON

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise pour exécution au Secrétariat général ainsi qu'aux différents services de la Ville ;

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 9 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX,

Classification actes : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 – Désignation de représentants

*Publié le 10 avril 2026*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260410-054_2026-DE